

les trois pays et «protéger, accroître et faire respecter les droits fondamentaux des travailleurs.»

«Cet accord permet au Canada d'atteindre un objectif longtemps recherché, c'est-à-dire régler les questions relatives au travail dans le contexte d'un accord de libre-échange nord-américain, a déclaré le ministre Bernard Valcourt. En tant que ministre des Ressources humaines et du Travail, mon rôle est de protéger les intérêts des travailleurs canadiens. L'Accord nord-américain sur la coopération dans le domaine du travail protège nos propres normes de travail et respecte notre souveraineté nationale. Il constitue une fenêtre sur les aspects du commerce entre le Canada, les États-Unis et le Mexique qui concernent le marché du travail et il favorise la convergence des efforts destinés à améliorer les conditions de travail», a ajouté le Ministre.

La Commission du travail mettra de l'avant un ensemble exhaustif de principes qui sont communs aux trois pays. Elle permettra l'examen des pratiques de chacun des pays de l'ALENA dans le dossier du travail ainsi que la prise de mesures visant l'application des lois de chacun. La Commission sera dirigée par un Conseil ministériel composé de ministres de chacun des trois pays -- dans le cas du Canada, le ministre des Ressources humaines et du Travail.

La position adoptée par le Canada à la table de négociation est le résultat de consultations étroites et constantes avec les provinces, les représentants des groupes voués à la défense de l'environnement et des travailleurs ainsi qu'avec les gens d'affaires.

Des pourparlers auront lieu avec les provinces dans le but de les associer aux avantages et obligations découlant des accords.

«Nous croyons qu'il est dans l'intérêt de toutes les provinces de participer à ces accords, puisqu'elles peuvent jouer un rôle vital dans la conservation de l'environnement et la conception des lieux de travail de l'avenir», a conclu M. Hockin. Les négociations sur les accords additionnels ont commencé à Washington en mars 1993 et elles faisaient suite aux pourparlers concernant l'environnement et le travail qui s'étaient amorcés pendant la négociation de l'ALENA.